

# SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

## CGT, CFDT, SUD, et CGT-FO

---

### Compte rendu de la réunion syndicats-enquêteurs-direction du 18 octobre 2005

---

#### Examen des propositions du groupe de travail

Ce groupe de travail était constitué, à notre demande suite au mouvement ERCV, de 4 enquêteurs mandatés lors des assises nationales, de concepteurs, d'informaticiens, d'agents des DEM, et de la cellule qui gère les enquêteurs à la DG.

Les propositions qu'il a faites sont examinées pendant une réunion syndicats-enquêteurs-direction, comme il avait été prévu.

#### Voici les principaux sujets abordés :

**Coût d'approche:** Suite à la demande du groupe de travail, la direction propose d'augmenter la rémunération du coût d'approche de 9,48€ à 10€ à partir de 2006.

**Quartiers difficiles :** une indemnité forfaitaire de 2€ sera appliquée pour les enquêtes réalisées dans les ZUS.

**Temps CAPI-temps de travail :** nous avons bataillé pas mal sur l'utilisation du temps CAPI (et du temps ADT, qui permet de suivre toutes les opérations faites sur l'ordinateur : opération coûteuse, malgré tout !) par la direction, alors que les premiers concernés, les enquêteurs ne l'ont pas ! La direction de l'Insee s'engage à rendre visible le temps CAPI sur les ordinateurs. Si cela n'est pas possible pour des raisons techniques, la disposition avec la vérification des temps manuels par des temps CAPI lors des tests n'aura pas lieu : c'est les temps manuels seuls qui seront pris en compte.

**Tests :** encore une fois la question du temps des enquêtes est revenue sur le tapis : nous redemandons que le temps calculé lors des tests soient communiqués aux enquêteurs afin qu'ils aient le plus d'éléments pour déterminer s'ils acceptent une enquête. La direction refuse même qu'un tableau synthétique sans chiffre soit communiqué : en effet elle craint de se mettre en difficulté dans la reconnaissance d'un équivalent horaire des piges réalisées par les enquêteurs.

**Formation :** l'efficacité de la formation ne doit pas aboutir à une contrainte supplémentaire sans contrepartie pour les enquêteurs ! En fait un des problèmes est que les moyens donnés aux DEM pour assister aux formations de formateurs sont insuffisants, alors même que par rapport au coût d'une enquête ils sont très faibles.

**Semaines blanches :** Sujet de désaccord ! les semaines blanches sont totalement imposées par la direction, toujours pour sa protection juridique contre une reconnaissance de la continuité du travail des enquêteurs. Dans ces conditions, il nous paraît légitime que ceux-ci ne soient, en aucun cas, contactés par l'INSEE ! La direction proposait qu'en cas exceptionnel les enquêteurs puissent être joints (rdv avec un enquêté, litige pour la validation d'une enquête). Nous demandons qu'en cas de litige pour la validation d'une enquête pendant cette semaine, l'enquête soit automatiquement validée : en effet, les enquêteurs n'ont pas à pâtir d'une situation qui leur est imposée.

**Difficultés de collecte :** les difficultés de collecte étaient une grande question portée par les enquêteurs. La proposition de la direction au sein du groupe de travail n'est pas suffisante. La direction nous a alors proposé de créer un groupe de travail avec d'autres administrations pour étudier leurs propres difficultés et solutions

**Agressions :** la proposition de « livre blanc des agressions » n'avait pas été retenue par les représentants de la Direction de l'INSEE au sein du groupe de travail. Nous avons insisté pour que ce sujet soit pris en charge dans les conditions identiques à celles qui prévalent pour les autres agents de l'INSEE, c'est à dire dans le cadre des préconisations « Hygiène et Sécurité ». Lors d'une réunion syndicats-direction qui aura lieu le 20 décembre 2005, nous ferons avancer cette prise en charge : déclaration des incidents sur un « registre national Hygiène et Sécurité » au travers d'une procédure règlementaire qui permet le suivi paritaire (syndicats-direction de l'INSEE). Celle-ci permettra d'établir un bilan des incidents, et prévoir la mise en place des procédures d'accompagnement et de soutien aux enquêteurs prévus par les textes.

#### Version finale du document du groupe de travail enquêteurs

En plus des points évoqués précédemment, d'autres reformulations de propositions du texte ont été acceptées. La nouvelle version devrait nous être communiquée par la direction prochainement.

#### Le Secrétaire général de l'Insee a fait plusieurs annonces :

## **Prise en charge des congés maladies pour les enquêteurs ne bénéficiant pas de la sécurité sociale**

Environ 300 enquêteurs ne peuvent pas prétendre aux Indemnités Journalières (IJ) lorsqu'ils sont en congés maladie : ils n'atteignent ni le plafond d'équivalent horaire, ni le plafond de rémunération.

La direction de l'Insee a décidé de mettre en place un système permettant de les indemniser en cas d'impossibilité de réaliser les enquêtes de leur contrat en cours (1 questionnaire de l'enquête au moins doit avoir été réalisé) :

60% de la rémunération des questionnaires non réalisés sera versée aux enquêteurs : cela correspond à ce que donneraient les IJ (compte tenu du 60/40, et des jours de carence).

## **Attribution de la Paje**

Les enquêteurs et enquêtrices ont droit comme l'ensemble des salarié(e)s à la Prestation Accueil Jeune Enfant distribuée par les CAF. Un problème se posait sur la prestation « complément de libre choix d'activité » : comme pour le chômage, le calcul d'équivalence en temps des piges réalisées. Une solution va être définie, en choisissant une période de référence pour le calcul. Elle n'est pas encore fixée (3 mois ? 6 mois ?). Des cas particuliers vont être examinés pour voir ce qui est le plus favorable, sachant que la période où est pris le congé éventuel n'est pas neutre (après le 2 mois d'été où l'activité est moindre par exemple).

## **Paiement des enquêteurs lors des réunions syndicats-direction nationale de l'Insee**

Comme annoncé lors de la précédente réunion, les enquêteurs qui participent à cette réunion en tant que représentants des enquêteurs sont rémunérés pour leur journée. C'est la première fois que cela arrive.

**Ces propositions montrent que nos interventions au niveau de l'Insee et au niveau ministériel font bouger les choses. La direction a vu la nécessité de faire des gestes positifs sur la gestion des enquêteurs.**

**Il y a encore beaucoup de boulot pour arriver à un statut moins précaire et des rémunérations convenables, mais il faut souligner ces avancées dans un contexte général difficile**

La durée de la réunion n'a pas permis d'examiner tous les points, notamment des points divers que nous avons listés lors de la préparation. Une réunion technique aura donc lieu le 9 décembre avec M Jansolin sur les points :

- actualisation de la note sur les incidents et bogues informatiques et problèmes de transferts des données ;
- difficultés de collectes lors d'enquêtes méthodologiques et qu'il y a beaucoup de relances ;
- Quel test est prévu pour la « collecte loyale » vis-à-vis des enquêtés sur les appariements de fichiers (test abandonné à la fin du printemps) ;
- dégroupements de lignes : nécessité pour l'enquêteur de rester abonné à France Télécom uniquement pour l'Insee.
- paiement des enquêteurs en dialogue social : une avancée a été gagnée. Néanmoins, l'application du 60/40 la rend mécaniquement d'autant moins avantageuse que les frais de déplacement engagés sont importants. La rémunération réelle de la journée est donc variable suivant la localisation des enquêteurs : il faut trouver une solution à ce problème qui illustre l'absurdité que constitue la fiction de la rétribution « à la pige » !